

Séance du 04 juin 2026

Date de la convocation : 29/05/2026
Date d'affichage convocation : 29/05/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	28	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	1

N°2026-06-118

**Affectation du résultat de clôture
de l'exercice 2025 – Budget annexe
des Ports de plaisance maritimes**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Gyuène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. BONATO Cédric pour M. FÉLINE Thierry - M. BUSSAC Yannick pour M. BREYSSE Cédric - M. MARTI Alain pour Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. CRESPE Charly.

Mme Sandy LASHERMES, Vice-Présidente, expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

Considérant les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 suivants :

EXPLOITATION	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2025	42 992,32 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	26 122,48 €
RESULTAT CUMULE	69 114,80 €
INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024	35 349,45 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	22 093,42 €
RESULTAT CUMULE	57 442,87 €
Restes à réaliser en dépenses	- 41 319,93 €
Restes à réaliser en recettes	0,00
Résultat cumulé avec les restes à réaliser	16 122,94 €

Après avoir pris part au vote, le Conseil communautaire décide, par :

- 31 voix pour,
- 1 abstention (M. PELISSIER)
 - D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

MISE EN RESERVE DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION AU COMPTE 1068	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE A LA LIGNE 002 (EXCEDENT)	69 114,80 €

- De dire que le solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) est reporté en recettes à la ligne budgétaire 001 soit 57 442,87 € ;
- De préciser que ces résultats seront intégrés dans le budget supplémentaire 2026 du budget annexe des Ports de plaisance maritimes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Le Secrétaire de séance
Charly CRESPE



Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 05 juin 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. n° 12.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification